



Contrat Bail meublé

Par Jull

Bonjour,

Est-il possible de louer un appartement de 3 chambres en meublé sachant que sur les 3 chambres, seulement une possède un lit, bureau... ?

Bien entendu le reste du logement est bien meublé (cuisine, salon...)

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Voici les critères pour une location de logement meublé :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34769]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34769[/url]

Si ce logement comporte 3 chambres, il faut équiper chaque chambre.

"Chaque pièce d'un logement meublé est équipée d'éléments de mobilier conformes à sa destination."

cf décret n°2015-981.

Sinon louez en vide.